

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 4 Juillet 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	27.06.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	27.06.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	14
		CONSEILLER ABSENT représenté	1

L’an deux mille six, le 4 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire**

Etaient présents : Messieurs CAPO CANELLAS, LEGRAND, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BELLONET, HALLEY, LE COUSIN, LEGOIS, PASQUIS, PROUIN, SAILLY, SIMON conseillers

Etait absent représenté : Monsieur BEAUVAIS

Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération achat coffre
Délibération modification POS
Délibération location de terrains communaux
Délibération taxes irrécouvrables
Modification d'un contrat de travail employé communal
Etat des engagements de dépenses à fin juin
Foyer lumineux
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 6 juin 2006

Après lecture du procès verbal, Monsieur le Maire remercie Didier Legrand de l’avoir remplacé lors de la précédente séance du conseil.

Pierre Pasquis informe que le litige concernant un permis de construire qu’il avait signalé paraît s’amplifier. Monsieur le Maire répond qu’il va faire régulariser la situation.

En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération achat coffre

Monsieur le Maire informe que pour des mesures de sécurité et de mise en conformité avec la loi, il y a lieu d’acheter un coffre pour la Mairie afin d’y mettre les divers documents importants prévus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de procéder à l’acquisition d’un coffre pour la Mairie,

Charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et dit que cette dépense sera inscrite en section d’investissement du budget.

2. Délibération modification POS

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l’enquête publique, le conseil avait été amené à se prononcer pour la modification du POS.

Lors de la réunion du 10 janvier, le Conseil avait approuvé la modification pour la zone UFA et mis en attente son accord pour la zone ND.

Lors de la réunion du 11 mai dernier la modification pour la zone ND avait été approuvée.

Suite à une remarque de la Préfecture, il informe qu'il faut annuler ces deux délibérations et en prendre une autre, commune pour les deux zones.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve (suite à l'enquête publique réalisée du 24 octobre au 23 novembre 2005) la modification du POS telle que prévue
ZONE UF du centre village modifiée en UFA afin de permettre l'extension des commerces
ZONE ND afin de permettre l'extension autorisée des bâtiments agricoles**

3. Délibération location de terrains communaux

La commune est propriétaire de terrains d'une contenance de 7ha68ares75 qui depuis de nombreuses années sont loués à des habitants de la commune pour 6 années consécutives.

Ces terrains sont composés de 8 parcelles (7 parcelles d'1hectare et la 8^{ème} de 68ares 75) ;

Monsieur le Maire propose au conseil de relouer ces parcelles aux mêmes personnes (en accord avec celles-ci) pour la période 2006/2012 à :

Messieurs Pierre Lefèbvre pour 12 qtx/an et Daniel Bourdeau pour 19 qtx/an) au prix officiel du quintal de blé. Il précise que les impôts actuels et futurs sont à la charge du preneur sauf l'impôt foncier.

Le locataire sera tenu à l'expiration de la location de rendre le terrain et les clôtures en bon état d'entretien.

Le montant du loyer sera versé entre les mains du Receveur Municipal en une seule fois exigible le 24 juin de chaque année (terme échu). Le 1er paiement interviendra le 24 juin 2007 à réception de l'avis des sommes à payer et Il est précisé que cette location aura un caractère précaire et révocable la commune se réservant

-le droit de reprise du terrain en tout ou partie et sans préavis pour le cas où elle en aurait besoin.

-le droit de louer la chasse sur les biens communaux

Il est précisé que cette présente délibération vaut règlement de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve ce règlement et décide de relouer ces terrains pour la période 2006/2012 à :

M. Pierre LEFEBVRE – 12 Quintaux/an

M. Daniel BOURDEAU – 19 quintaux /an au prix officiel du quintal de blé.

Monsieur le Maire informe le conseil que pour la période 2005/2006 le renouvellement a été omis, il demande au conseil de délibérer sur le prix et la prolongation sans bail de la location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prolonger au même prix et sans bail la location de septembre 2005 à septembre 2006 aux mêmes personnes soit à

M. Pierre LEFEBVRE – 12 quintaux/an

M. Daniel BOURDEAU – 19 quintaux /an au prix officiel du quintal de blé.

4. Délibération taxes irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au conseil que le comptable du trésor lui a demandé par courrier du 23 mai dernier de bien vouloir régulariser des sommes non réglées depuis 2004 par un ancien administré et de se prononcer pour la mise en non valeur d'un titre de 5,40€ non réglé à ce jour.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que le titre de 5.40€ sera admis en non valeur et charge le maire d'établir le mandat au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables) auprès de la Trésorerie de Grand-Couronne.

5. Modification d'un contrat de travail employé communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil que depuis 5 ans une employée communale était en contrat CEC –son contrat de 5 ans expirant, il a rencontré la personne et lui a proposé de l'embaucher comme agent des services techniques en mettant au point avec elle son nouvel horaire de travail.

Le conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire :

- à créer un poste d'agent des services techniques
- à embaucher cette personne pour 36h /semaine au 1^{er} échelon de son grade.

6 .Etat des engagements de dépenses à fin juin

Jean François Capo Canellas informe le Conseil que suite à des imprévus il n'a pu préparer cet état et s'en excuse auprès du Conseil. Ce sujet est reporté au mois de septembre.

7. Foyer lumineux

Monsieur le Maire rappelle au conseil que depuis 3 ans nous avons un contrat d'entretien pour les foyers lumineux avec l'entreprise RUQUIER et que ce contrat ne s'applique que pour des réparations sur les foyers conformes. (d'où un coût important de dépenses non prises en charge dans le cadre du contrat qui vient de s'achever)

Il propose de mettre tous les foyers en conformité et ensuite de prendre un contrat par foyer. Une partie des travaux sera prise en charge par le syndicat départemental d'électrification et une dépense d'environ 10000€ resterait à financer par la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder à la mise en conformité de tous les foyers lumineux et des armoires électriques de la commune et charge le maire de faire les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet (demande de subvention et signature de contrats).

8. Questions diverses

Monsieur le Maire fait état de remerciements reçus de :

- L'association de la Boucle de Roumare pour la subvention de 150€ versée par la Commune.
- La classe ayant participé à la classe poney (CE1) – (les cavaliers et cavalières de Bois-Guilbert)
- Mr et Mme Renoult, anciens habitants du village pour l'aide apportée par la commune dans leurs démarches administratives (un don de 150€ a été reçu qui sera remis au CCAS)

D'une invitation pour l'ensemble du Conseil au mariage de Céline et Arnaud le 29 juillet prochain (Céline FLEURY a travaillé au sein de la commune pendant un an)

Il fait ensuite le bilan des divers travaux, rue de bas, chemin du gal et RD51 et signale les erreurs, oublis et anomalies constatés après achèvement qui vont être régularisés.

Monsieur le Maire fait part de courriers reçus de :

- Mur Pro Tec (entreprise traitant les problèmes d'humidité des murs) dont il a fait venir le technicien afin de voir le problème de la Mairie. Suite à cette visite, un devis de 9600€HT a été établi. D'autres devis vont être demandés.
- Du P.A.R. informant qu'une étude acoustique va être réalisée par la Société ACOUFEN (Lyon) – diverses mesures vont être faites dans différents endroits sur une surface de 100 ha entre Grand-Couronne et la peupleraie à Moulineaux et chez certains particuliers de Sahurs, dans le but de faire un diagnostic sonore actuel.
- De la DDI informant que les travaux de sécurisation de l'entrée du Parc animalier commenceront vers le 16 août et dureront environ 2 mois.

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- Que les travaux du giratoire à l'entrée de Hautôt devraient durer environ 2 mois et commenceront le 10 juillet.
- Que la poste a mis en place des nouveaux horaires à compter du 1^{er} juillet
- Qu'il a assisté à une réunion pour une étude d'aménagement du carrefour de la Maison Brûlée. Un premier diagnostic sera fait en septembre.
- Que le compresseur de l'armoire frigo de la cantine est en panne – le devis de réparation est de 620€ HT
- Que la borne foraine sera posée les 10 et 11 juillet
- Qu'il a demandé un devis pour changer les barrières et les grilles de l'école à l'Entreprise Prouin – devis 3990€ HT. Ces travaux seront effectués pendant les vacances.
- Qu'il a reçu une invitation pour l'assemblée Générale de Football, vendredi 7 juillet à Sahurs
- Que l'ouverture des plis pour les travaux de la crèche a eu lieu et que la décision du choix des entreprises sera prise le 24 juillet.
- De négociations entreprises depuis un an avec la Poste afin de construire un nouveau bureau aux normes de sécurité, à la place de la grange face à la Mairie. La vente du bureau actuel et de la maison devrait contribuer à minimiser le coût de l'opération. La partie financière reste à affiner avec les services de la Poste. Cette opération vise à pérenniser le bureau de Sahurs.

